

L'Accord de Paris

L'APPROCHE DE L'ACCORD

Contrairement au Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris repose sur une approche ascendante qui se base principalement sur la coopération pour inciter tout type d'acteurs, publics et privés, à s'engager et à agir en faveur du climat. Le fondement de cette dynamique repose sur la recherche de bénéfices et de co-bénéfices liés à l'action climatique plutôt que sur un partage de l'effort de réductions des émissions de gaz à effet de serre.

À travers ses trois objectifs de long terme, l'accord fixe une trajectoire globale, mais accorde de la flexibilité aux parties pour déterminer elles-mêmes leurs engagements climatiques, sous la forme de contributions déterminées au niveau national (NDCs en anglais, pour *Nationally Determined Contributions*, voir glossaire). Les NDCs décrivent les efforts nationaux envisagés en termes d'atténuation et éventuellement d'adaptation, basés sur leurs circonstances nationales. En garantissant que les différentes circonstances nationales étaient considérées, cette approche a permis de rassembler un nombre d'engagements sans précédent de l'ensemble des pays du monde, et ainsi de contribuer à l'obtention d'un consensus final lors de la COP21.

De plus, les efforts des acteurs non étatiques (villes, régions, entreprises, investisseurs, société civile, etc.) ont été reconnus par la Décision de la COP21, afin d'insister sur leur rôle dans la dynamique dudit « Agenda de l'action ». Le dialogue établi entre les acteurs non étatiques et le processus de négociations repose notamment sur la plateforme NAZCA (zone des acteurs non étatiques pour l'action pour le climat) qui répertorie l'action des acteurs non étatiques et devrait à l'avenir évaluer leurs progrès.

RÉSULTATS DE LA COP21

Le 12 décembre 2015 à la COP21, l'Accord de Paris a été adopté par la CCNUCC. Il est entré en vigueur dès le 4 novembre 2016. Au 1^{er} juin 2019, 185 parties (dont l'Union européenne) avaient ratifié l'Accord de Paris, et 184 parties (dont l'Union européenne) avaient soumis leurs contributions (NDCs).

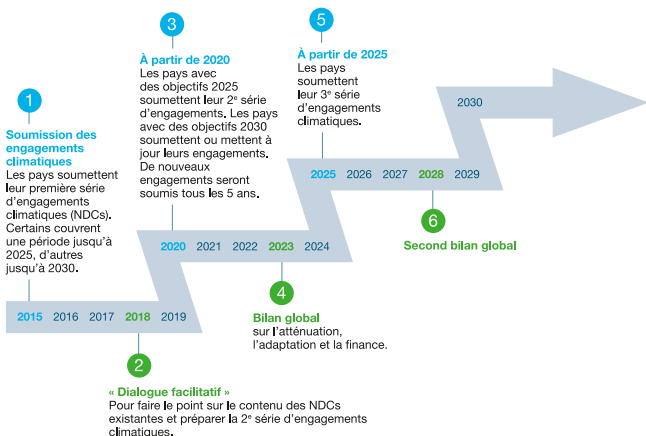
OBJECTIFS DE L'ACCORD

Les objectifs de l'Accord de Paris se déclinent selon trois piliers principaux :

- l'atténuation : maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5 °C ;
- l'adaptation : renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à s'en remettre ;
- la finance : rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques et mobiliser 100 milliards de \$ annuels de financements climat Nord-Sud d'ici 2020.

En outre, l'Accord de Paris a introduit un mécanisme formel de révision à la hausse des engagements nationaux, les NDCs, tous les cinq ans.

MÉCANISME DE RELÈVEMENT DE L'AMBITION DES NDCS

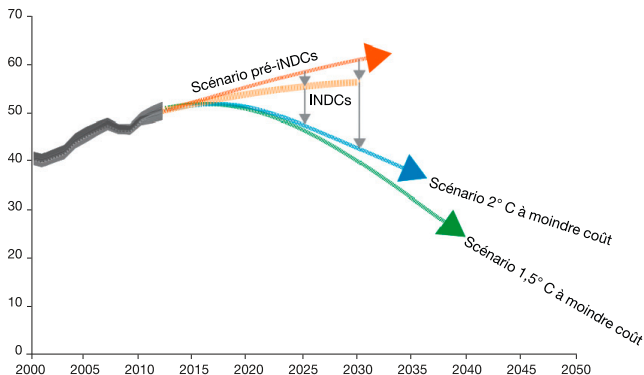


Source : I4CE, d'après Carbon Brief, *How countries plan to raise the ambition of their climate pledges*, 2016

IMPACT DES INDCS SUR LES ÉMISSIONS DE GES MONDIALES

Comparaison des niveaux d'émissions en 2025 et 2030 résultant de la mise en place des INDCs avec d'autres scénarios

En Gt CO₂ éq



Note : ces scénarios représentent une moyenne des fourchettes d'incertitude estimées, prenant en compte les incertitudes des impacts du changement climatique et la mise en œuvre des contributions nationales ; le scénario 2 °C correspond à un scénario à moindre coût avec 66 % de chance de rester en dessous des 2 °C ; le scénario 1,5 °C correspond à un scénario à moindre coût avec 50 % de chance de rester en dessous de 1,5 °C.

Source : Rapport de synthèse de la CCNUCC, 2016

Un rapport de la CCNUCC datant de mai 2016 conclut qu'en prenant en compte la mise en œuvre des INDCs (pour *Intended Nationally Determined Contributions* en anglais, qui désignent les contributions des parties avant entrée en vigueur de l'accord), les émissions mondiales de GES devraient augmenter de 34 à 53 % entre 1990 et 2030. En revanche, les émissions par habitant devraient diminuer de 10 % entre 1990 et 2030. Les contributions actuelles (NDCs) apparaissent insuffisantes pour limiter le changement climatique à 1,5-2 °C. Atteindre cet objectif est encore possible, mais nécessitera donc un renforcement très sensible et rapide de l'ambition à l'avenir, ce que prévoit l'Accord de Paris via le mécanisme de révision de l'ambition.